

Motion de la commission des finances: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2003, dans le rapport M-195 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir à l'intention du Conseil municipal un rapport sur les pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des experts consultants (fréquence des mandats et leurs types, budgets et montants, mécanismes d'octroi des mandats, suivi, bilan) d'ici à juin 2003;
- développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception – en particulier par l'établissement d'objectifs précis et de critères d'évaluation à utiliser, définis avec le mandataire – que lors de la mise en œuvre et du bilan;
- favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, autant que possible, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée;
- veiller à ce que l'octroi de mandats de conseil, d'expertise et d'évaluation se fassent autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.